

LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale - FG TB • Mars 2019 • 1^{er} trimestre • Bureau de dépôt Gent X • P509359



bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

STOP AU DUMPING SOCIAL

Les failles entre les différentes législations belges et européennes permettent d'exploiter légalement les travailleurs. **La Belgique est le 3^e pays d'Europe à accueillir le plus de travailleurs détachés.** Ces travailleurs étrangers sont exploités dans notre pays: salaires de misère, pas de droits à la sécurité sociale et des conditions de travail insoutenables. Quotidiennement, nous constatons ces pratiques.

Pour les travailleurs belges, l'impact négatif est également énorme: augmentation des risques d'accident, mises au chômage économique, cadence infernale et accroissement de la flexibilité. **Le seul gagnant? Les patrons malveillants qui exploitent les travailleurs.**

Le lundi 18 mars 2019, la FG TB a organisé une Journée nationale d'action dénonçant ces pratiques et l'exploitation des travailleurs. Nous avons proposé des solutions concrètes aux décideurs politiques belges par l'adoption d'une véritable loi anti-dumping social. →



Editeur responsable: La Centrale Générale-FG TB,
Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB
Construction
Ensemble, on est plus forts



Une délégation importante de militants s'est rendue au parlement pour présenter les principes de la loi anti-dumping social et interpellant les partis. Plus tôt dans la journée, une délégation de la FGTB a rencontré le cabinet du Ministre Kris Peeters présentant les principes de cette loi et expliquant les réalités sectorielles.

Cette loi devrait contenir :

- encadrer et rendre transparente la sous-traitance;
- rendre obligatoire un enregistrement officiel sur les chantiers, indépendamment de leur ampleur;
- lutter contre les « entreprises boîtes aux lettres »;
- lutter contre les constructions économiques frauduleuses;
- lutter contre les faux indépendants;
- appliquer de véritables sanctions ;
- renforcer les services d'inspection.



PLAINTÉ CONTRE LA SLOVÉNIE POUR 'AIDE D'ÉTAT ILLÉGALE'

Ce 1^{er} février 2019, la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois a déposé une plainte officielle auprès de la Commission Européenne contre la Slovénie pour l'octroi d'une « aide d'État illégale » à ses entreprises lorsque celles-ci détachent des travailleurs à l'étranger.

La Slovénie offre à ces entreprises des réductions substantielles sur le paiement des cotisations de sécurité sociale. Ces réductions donnent à ces entreprises un avantage concurrentiel déloyal considérable, d'où cette plainte.



PIERRE COMPOSITE

La pierre composite est très populaire comme par exemple pour la fabrication de plans de travail de cuisine ou pour la finition de votre façade.

Mais cela peut s'avérer très dangereux pour les travailleurs qui aiguisent cette pierre. Les très petites particules de poussière qui se dégagent lors du traitement de la pierre peuvent conduire à la silicose (maladie pulmonaire) mais également à d'autres maladies telles que le cancer du poumon après des années d'exposition. Surtout sans l'équipement de prévention et de protection approprié, le risque est très élevé.

Dans plusieurs pays, la recherche médicale universitaire a trouvé un nombre croissant de travailleurs atteints de silicose sans que leurs employeurs, leurs médecins ni même eux n'étaient au courant.

Avez-vous travaillé la pierre composite durant des années ou souhaitez-vous avoir plus d'information à ce sujet? Adressez-vous à votre bureau de la FGTB ou via info@accg.be



Photos: R. Berthel Compagnoni

VOTRE SECTEUR SUR FACEBOOK ET L'APP CONSTRUCTION

Nous vous informons sur des thématiques utiles et pratiques qui vous aideront au quotidien. Nous répondrons à vos questions et serons attentifs à vos attentes, suggestions et remarques.

Recevez les dernières nouvelles du secteur via "l'app construction": vérifiez si vos frais de déplacement et indemnités de mobilité ont été payés correctement, calculez votre délai de préavis si nécessaire et consultez les salaires les plus récents.





L'INTERVENTION DE L'EMPLOYEUR DANS LES FRAIS DE DÉPLACEMENT A AUGMENTÉ DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2019

→ App construction : vérifiez si vos frais de déplacement sont correctement payés.

TIMBRES INTEMPÉRIES

Vous avez droit aux timbres intempéries si le numéro d'ONSS de votre employeur commence par 024 ou 054. (p.ex. gros œuvre, construction de routes, toiture, ...).

Votre carte vous sera envoyée par la poste, le paiement aura lieu à partir du **29 avril 2019**, vous **recevrez 2% de votre salaire brut (100%) en 2018**.

ÉCO-CHÈQUES

Les ouvriers de la construction reçoivent chaque année en **mai** des éco-chèques pour une valeur de **100 €**, s'ils ont été occupés à temps plein du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, sans quoi, vous recevrez un montant proportionnel à votre occupation. Attention : cet avantage peut être transposé en un autre avantage équivalent, par exemple des chèques-repas.

PRIME SYNDICALE

Chaque membre de la FGTB-Construction reçoit une prime syndicale.

Début juin, vous recevrez chez vous une quittance du Fonds de Sécurité d'Existence. Remettez cette quittance à votre section afin qu'elle puisse payer votre prime.

SALAIRES AU 1 AVRIL 2019

cat. I (Manœuvre)	14,364 €	(+ 0,088 €)
cat. I A (Premier Manœuvre)	15,076 €	(+ 0,092 €)
cat. II (Spécialisé)	15,311 €	(+ 0,094 €)
cat. II A (Spécialisé d'élite)	16,075 €	(+ 0,098 €)
cat. III (Qualifié 1 ^o échelon)	16,284 €	(+ 0,100 €)
cat. IV (Qualifié 2 ^o échelon)	17,284 €	(+ 0,106 €)

Chef d'équipe A	17,912 €	(+ 0,110 €)
Chef d'équipe B	19,012 €	(+ 0,116 €)
Contremaître	20,741 €	(+ 0,127 €)

Indemnité de nourriture (27,66 €) et de logement (13,09 €) : 40,75 € par jour.

Supplément pour les travaux dans les entreprises chimiques : + 0,626 € par heure.

Chauffeur de camion-mixeur : 16,284 € (nouveaux venus) et 17,284 € (1 an d'expérience et attestation) par heure.

Si vous avez des questions à ce sujet ou si certains documents ne vous sont pas parvenus, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué ou section syndicale.

